



DIRECTION DES SERVICES DU CABINET
BUREAU DE LA COMMUNICATION
ET DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT

Gap, le 2 mai 2019

28, Rue Saint-Arey
05011 GAP Cedex
www.hautes-alpes.gouv.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Recrudescence des cas de rougeole : l'importance de la vaccination

Une recrudescence de cas de rougeole touche actuellement la France. Depuis le 1er janvier 2019, **113 cas ont été déclarés à l'Agence régionale de santé (ARS) de Provence-Alpes-Côte d'Azur**. De plus, plusieurs foyers épidémiques ont touché la région dont deux dans les Hautes-Alpes. Parmi les cas déclarés, près de 3 personnes sur 4 n'étaient pas vaccinées et 1 personne sur 4 n'avait reçu qu'une seule dose de vaccin.

Dans ce contexte, la préfète des Hautes-Alpes, Cécile BIGOT-DEKEYZER, tient à transmettre le message de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur : la vaccination est la seule protection individuelle et collective contre la rougeole.

Une protection efficace correspond à deux doses de vaccin. Pour toute personne âgée d'au moins 12 mois et née après 1980, il est donc urgent de vérifier sa vaccination et de consulter son médecin traitant en cas de doute.

- La rougeole est une maladie infectieuse très contagieuse ;
- Une personne contaminée peut infecter 15 à 20 personnes en cas de couverture vaccinale insuffisante dans l'entourage ;
- Cette maladie peut présenter des formes sévères (insuffisance respiratoire, complications neurologiques parfois irréversibles) nécessitant une hospitalisation et pouvant conduire au décès du patient dans les cas les plus graves.



La vaccination pour limiter les risques de propagation

La Direction Générale de la Santé invite toutes les personnes non vaccinées ou qui auraient des doutes concernant leur statut vaccinal à consulter dès à présent leur médecin traitant pour une éventuelle mise à jour de leurs vaccinations.

C'est une vaccination très efficace qui protège de la maladie dans presque 100% des cas après 2 doses de vaccin. C'est pourquoi, depuis le 1er janvier 2018, la vaccination contre la rougeole fait partie des 11 vaccinations obligatoires chez les enfants.

En milieu de soins, les professionnels de santé dont les antécédents de vaccination ou de rougeole sont incertains sont également invités à mettre à jour leur vaccination pour éviter la propagation de cette maladie et protéger les patients les plus fragiles.

